ATTENTAT INQUALIFIABLE

UN VAPEUR FRANÇAIS ARRAISONNÉ PUIS COULÉ PAR UN SOUS-MARIN BRITANNIQUE

Vichy, 12. — *L'Amirauté française communique* :

Le 9 décembre, le vapeur français « Saint-Denis » faisait route directe d'Alger vers Marseille, avec une cargaison composée de vin, de ferraille, d'alpha et de 9.500 kilos de fruits et légumes à destination exclusive de la population française de la métropole. Ce navire a été arraisonné au Sud des Baléares par un sous-marin présumé britannique, qui lui a demandé, par signal, ses papiers de bord. Cependant que le bâtiment était stoppé et se préparait à montrer ses papiers, le sous-marin en surface lui a lancé deux torpilles qui l'ont coulé aussitôt. Trois victimes sont malheureusement à déplorer. Le reste de l'équipage a été sauvé. Des mesures sont prises pour faire cesser en ces mers d'aussi lâches attentats.

Une barque de pêche de Boulogne mitraillée par un avion anglais

Le patron a été blessé mortellement

Boulogne-sur-Mer, 12. — Cinq hommes pêchaient dans une barque au large des côtes de Boulogne lorsqu'un avion britannique vint survoler leur petite embarcation. L'un des aviateurs mitrailla la barque, qui ne tarda pas à couler. Les hommes de l'équipage purent surnager et l'un d'eux appela au secours, le patron ayant été blessé. Les marins d'une vedette allemande lui donnèrent les premiers soins et l'emmenèrent à Boulogne où il ne tarda pas à succomber. Il laisse une veuve sur le point d'être mère pour la quatrième fois.

L'Amiral DARLAN envoie son salut aux volontaires français contre le Bolchevisme

Paris, 12. — Un officier français de la Légion des Volontaires français dans la lutte contre le bolchevisme, a eu à Paris une entrevue avec l'amiral Darlan. Après l'entretien, il a envoyé un télégramme au commandant des volontaires français sur le front de l'Est, disant que l'amiral Darlan a appris avec le plus grand intérêt les détails relatifs aux volontaires français sur le front de l'Est. L'amiral Darlan est partisan de l'action des volontaires français et convaincu que les légionnaires sont les pionniers de la France nouvelle. L'amiral envoie ses meilleures salutations au commandant ainsi qu'aux volontaires.

DE LA HOUILLE GRACE AU TRANSSAHARIEN

Vichy, 12. — M. Berthelot est de retour d'Afrique du Nord où il vient d'inaugurer le premier tronçon transsaharien.

Il a déclaré notamment :

« Grâce au chemin de fer, on va pouvoir pousser vigoureusement l'extraction du charbon qui était, jusqu'à présent, limitée. Seul un tortillard était en service dans le Sud-Algérien jusqu'à Colomb-Béchar. Déjà la production du bassin de Kemdza est poussée jusqu'à 500 tonnes par jour. On peut espérer atteindre sous peu 20.000 tonnes par mois. Ce n'est pas tout. Un deuxième siège d'extraction est en cours d'installation. Il est situé à quelques kilomètres au Sud de Béchar. Des prospecteurs y ont trouvé d'intéressantes couches houillères à exploiter. Une troisième région houillère paraît présenter un grand intérêt. C'est Sfaia, à 60 kilomètres plus au Sud. Nous la dépasserons certainement avant la fin 1942.

NOS MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 111

HORIZONTALEMENT. — 1. Blotties et en sécurité relative. — II. Tarière de charpentiers. — III. Du côté de l'aine; magnifique prometteur. — IV. Prénom masculin. — V. Grande île de l'Europe. — VI. Greffes. — VII. Personnes habiles à démolir ou animaux qui ne cassent rien.

VERTICALEMENT. — 1. Il passe sa vie dans les boyaux. — 2. Fils d'Hellen. — 3. Jadis réservées aux visiteurs de qualité. — 4. Chef noir ; portent la responsabilité de bien des disgrâces. — 5. Préposition ; manche adapté au pinceau à laver — 6. Ville d'Autriche ; aussitôt que — 7. Filets de pêche.

SOLUTION DU PROBLEME N° 110

HORIZONTALEMENT. — I. Marchepied. — II. En. — III. Natures. Es. — IV. Or. Reine. — V. Us. Becket. — VI. Rime. Ie Al. — VII. G.A. Oc. Ami. — VIII. An. Vies Ue. — IX. Gémisseure. — X. Etale. Crée.

VERTICALEMENT. — 1. Meneur. Age. — 2. Ana. Signet. — 3. T.O. Ma Ma. — 4. Courbe. Vil. — 5. Oise. — 6. Exercices. — 7. Saké. Sec. — 8. Il. Ie Ur. — 9. Entamure. — 10. Dose. Lisse.

Nous avons omis de donner la solution du problème 108, la voici :

SOLUTION DU N° 108

HORIZONTALEMENT. — I. Rapides. — II. Eminent. — III. Vil. Gié. — IV. Irène. — V. Sa. Ilet. — VI. Iule. Mo. — VII. Otaries. — VIII. Nés. Eue.

VERTICALEMENT. — 1. Revision. — 2. Amirauté. — 3. Pile. Las. — 4. In. Nier. — 5. Dégel. Ic. — 6. Eni. Emeu. — 7. Steatose.

INSCRIPTION DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE DU NORD, DE PANAMA, DE COSTARICA, DE CUBA ET DE MICARAGUA

Tous les ressortissants des pays nommés ci-dessus doivent se présenter immédiatement aux Kreis, Oberfeld ou Feldkommandanturen, aux fins d'y être inscrits. Les personnes âgées de 15 à 60 ans doivent se présenter personnellement. Les intéressés qui omettront de se présenter, doivent s'attendre à être arrêtés immédiatement.

Le Commandant Militaire pour la Belgique et le Nord de la France. Le Chef de l'Administration militaire.

AU CONSEIL DES MINEURS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Imposition fiscale

Le Conseil national se permet de suggérer au gouvernement, l'intérêt qui s'attache à l'abrogation de la contribution nationale de 5 pour cent et le relèvement de l'abattement à la base de l'imposition sur les salaires.

Demande instamment au gouvernement de bien vouloir exonérer les vieux mineurs pensionnés de ladite taxe, lesquels ont accompli de 30 à 42 ans de services de mine.

Ravitaillement

Le problème du ravitaillement important pour tout le monde l'est particulièrement pour les travailleurs de force.

A ce sujet la résolution ajoute :

— Le Conseil national a constaté après avoir entendu les représentants des ouvriers mineurs des divers bassins miniers, que l'application des mesures spéciales de ravitaillement prises en faveur des travailleurs de la mine, n'était pas faite avec méthode, célérité et régularité.

» Il renouvelle ses précédentes déclarations concernant le ravitaillement des ouvriers mineurs ».

Retraites

En ce qui concerne les retraites, le Conseil national mandate le bureau fédéral et les administrateurs ouvriers de la Caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs, pour procéder à l'étude du régime des retraites.

Dès que les répercussions financières découlant du nouveau système institué par la loi du 23 août 1941 seront constatées, ils établiront un projet qui sera soumis au Gouvernement et à la Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs.

∴

Le Conseil national s'est également occupé de la situation des caisses de secours, des accidentés du travail et de l'importante question des maladies professionnelles. A cet effet, il a donné mandat au bureau fédéral de porter les desiderata des travailleurs du sous-sol en cette matière, à la connaissance des pouvoirs publics.

DES MORTS

Le professeur Emile PICARD

Paris, 12. — Le Secrétariat de l'Académie des Sciences a publié ce matin une triste nouvelle. La mort du savant Emile Picard, l'un de ses deux secrétaires perpétuels. Emile Picard était né le 24 juillet 1856. Il était membre de l'Académie Française, ancien professeur à la Sorbonne et à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, Grand Croix de la Légion d'Honneur. Mathématicien illustre, il était, en outre, l'auteur de travaux connus dans le monde entier. Le professeur Picard est décédé à son domicile à l'Institut. Ses obsèques seront célébrées lundi 15 décembre à 10 h. en l'église Saint-Germain des Prés.

Le poète Maurice MAGRE

Nice, 12. — Le poète Maurice Magre, est décédé dans une clinique de la ville. Son frère, M. André Magre, qui fut secrétaire général à la Présidence de la République, était à son chevet.

COMBATS AÉRIENS EN MÉDITERRANÉE

Rome, 12. — Un correspondant particulier de l'agence « Stefani » annonce qu'en Méditerranée, des chasseurs italiens ont aperçu une escadrille ennemie et l'ont attaquée. La formation britannique prit la fuite, après avoir perdu un appareil. Plus tard, des chasseurs italiens rencontrèrent un bombardier ennemi du type Blenheim, à environ 40 km. de Pentellaria. Celui-ci, après quelques rafales de mitrailleuses, fut abattu. Le commandant de l'escadrille italienne fut blessé au bras droit par une balle dum-dum.

Au cours de la nuit dernière, l'aviation italienne a attaqué le port de La Valette (Malte) et l'a couvert d'une véritable grêle de bombes de tous calibres. Tous les appareils italiens sont rentrés sains et saufs à leur base.

Le paquebot « Normandie » a été saisi

Un communiqué spécial de l'Agence Reuter mande de New-York que les autorités américaines ont saisi le grand paquebot français « Normandie » et qu'ils ont expulsé tous les équipages se trouvant à bord des navires français mouillés dans les ports américains.

Informations Régionales

LES ATTENTATS TERRORISTES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A NOYELLES-SOUS-LENS

sont restés insaisissables, malgré les actives recherches de toutes les polices.

A BOUT PORTANT

Jeudi, vers 21 h., le brigadier de police Joseph Sévin, demeurant à Noyelles-sous-Lens, rue de Frontignon, se trouvait à son domicile avec sa femme et ses quatre enfants lorsqu'on frappa à la porte.

Avant d'ouvrir le brigadier demanda qui était là.

François MARTINOWSKI qui accompagnait son complice dans ce nouveau crime (Ph. privée)

« C'est ici chez Sévin, répond une voix que le brigadier crut reconnaître comme étant celle de l'un de ses agents et il ouvrit en toute confiance. A peine la porte était-elle entr'ouverte qu'il essuya deux coups de feu. Le meurtrier avait visé la poitrine, mais par suite des affaissement miniers, M. Sévin ne peut ouvrir facilement sa porte et de ce fait il n'avait présenté que le côté gauche du corps.

C'est ce qui lui sauva la vie, car les projectiles ne l'atteignirent qu'au bras gauche, l'un lui faisant une blessure en séton et l'autre une simple éraflure.

Les « tueurs » étaient deux et leur coup fait, ils remontèrent rapidement sur leur bicyclette et disparurent à la faveur de l'obscurité.

RECONNU

Cependant le brigadier Sévin, reconnut très bien l'individu qui se trouvait devant lui comme étant Baracki dit « Mathurin » l'un des assassins du gendarme Gauthier, qu'il connait particulièrement bien.

Il ne put distinguer l'homme qui tira et qui se trouvait dans l'ombre. Mais celui-ci ne peut qu'être François Martinowski dont les parents habitent à Noyelles-sous-Lens, rue de Courtaigne, 19.

LA VICTIME DONNE L'ALERTE

Malgré ses blessures et avant de penser à se soigner, le brigadier Sévin, fit preuve d'un grand courage. Il se dirigea lui-même vers le bureau de Postes de Noyelles-sous-Lens, pour alerter par téléphone le commissaire de police principal de Sallaumines, Noyelles-sous-Lens et Loison-sous-Lens et la gendarmerie de Lens.

Puis, se plaçant sur la route, il interpella tous les cyclistes qui passaient à cette heure tardive, pour les identifier.

Grâce à son initiative, une demi-heure plus tard, M. le lieutenant Fleurose, commandant la section de gendarmerie de Lens avait pu faire établir des barrages dans tout le secteur, et certainement que les « tueurs » ont dû se terrer dans un rayon très restreint.

D'autre part toute la nuit des patrouilles de gendarmerie et des agents des polices locales ont circulé.

L'ÉTAT DU BLESSÉ EST SATISFAISANT

Lorsque tout le mouvement des recherches fut mis en route, le brigadier Sévin regagna son domicile où M. le docteur Roussier vint lui donner ses soins. Heureusement aucun organe essentiel n'a été touche et la victime en sera quitte pour une quinzaine de jours de repos.

Le brigadier Joseph Sévin, qui va avoir 35 ans, est né à Noyelles-sous-Lens le 17 décembre 1908. Il est le fils de M. Sévin, conseiller municipal.

Il est entré dans la police il y a un an. Il sut rapidement se faire remarquer par son attitude courageuse et son initiative et il avait été promu brigadier la veille de son agression.

Dès qu'il eut connu la nouvelle de cet attentat, M. Auguste Gallet, maire, est venu s'intéresser du sort de son brigadier et l'a vivement félicité pour son sang-froid.

Les deux balles ont été retrouvé sur le seuil de l'habitation de M. Sévin. Elles sont du calibre 6m/m35 c'est-à-dire exactement pareilles à celles qui tuèrent le gendarme Gautier.

A LA RECHERCHE DES « TUEURS »

Sous la direction de M. le Commissaire de police principal, l'enquête s'est poursuivie durant toute la journée.

Des renseignements recueillis, il ne peut y avoir aucun doute sur l'identité des agresseurs.

Ladislas Baracki, qui a été formellement reconnu par le brigadier Sévin, est âgé de 22 ans, d'origine hongroise, il était naturalisé français et il est domicilié 36, rue de Courrières à Méricourt-sous-Lens.

Il est toujours accompagné de François Martinowski, âgé de 21 ans et c'est certainement ce dernier qui a tiré les coups de feu.

On sait qu'il s'agit de deux communistes notoires qui sont depuis plusieurs mois activement recherchés pour agissements révolutionnaires et qui sont décidés à faire payer bien chère leur capture.

A WAZIERS

immobile. Aussitôt, un coup de feu déchirait la nuit. Atteint d'un projectile à la cuisse, le gendarme s'écroula.

Le tueur s'éloigna à la faveur de l'obscurité.

Il se dirigea sans doute vers Lallaing, car, à quelques centaines de mètres de là, de nouvelles balles partaient du canon de son arme.

Un cycliste arrivait. Il portait l'uniforme de garde des Mines d'Aniche. Le bandit crut-il que c'était un autre gendarme ? La chose est possible.

Il tira à deux reprises. Le malheureux fonctionnaire des Mines s'abattit sur la chaussée : les deux projectiles avaient fait mouche et étaient venus se loger dans son corps.

On s'empressa de conduire les

Les œuvres municipales de ravitaillement populaire

Une nouvelle réunion du Comité des Maires du Nord et du Pas-de-Calais à Lille

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Nord et du Pas-de-Calais a tenu une nouvelle réunion à l'Hôtel de Ville de **Lille**, sous la présidence de M. **Tillie**, maire de Saint-Omer, assisté au bureau de MM. **Paul Dehove**, maire de Lille, **Beltremieux**, maire de Frémicourt et **François**, maire de Calais.

Etaient présents : MM. Dompsin, adjoint au Maire de Lille, Beauvillain, maire de Caudry, Voiturier, maire de Sainte-Marie-Kerque, Platel, maire d'Hazebrouck, Verscheure secrétaire du maire de Calais, Machy, maire de Rosendaël, Couteaux maire de Saint-Amand, Quillet, adjoint au maire de Douai; Desprez, maire de Cappelle; Dufour, maire d'Armentières; des Rotours, maire d'Avelin; Delsart, maire de Nomain; Preul, maire de Le Cateau; Blavet, maire d'Avesnes; Desfossez, maire de Maubeuge; Goulois, maire de Boulogne; Cadot, représentant le maire de Bruay; Cafiau, maire de Barlin; Lebel, maire de St-Pol-sur-Ternoise; MM. les Maires de Liévin et de Lens.

Dès l'ouverture de la séance, M. **Tillie** salua M. Léon Marescaux, nouveau maire de Tourcoing. Puis il rendit compte des conversations engagées tant à Vichy qu'à Paris en vue de faire aboutir les desiderata exprimés au cours des précédentes réunions par l'**Association** des Maires.

Il insista sur l'accueil chaleureux reçu par les délégués auprès des différents ministères ou services et il remercia les Maires de la collaboration qu'ils ont bien voulu apporter aux membres du bureau dans la préparation des rapports et dans l'étude des différents problèmes intéressant l'activité municipale.

M. Dehove, vice-président, fit ensuite le compte rendu des travaux préparatoires en vue de la mise à exécution du projet d'organisation d'œuvres d'entr'aide sur le plan municipal établi par l'**Association**. Il rappela les conférences qui eurent lieu à ce sujet dans le cabinet du Préfet régional.

Puis il donna des détails sur les prises de contact effectuées entre l'**Association** des Maires et le Ministre de l'Intérieur d'une part, le ministre du Ravitaillement, de l'autre.

Il souligna l'attention particulièrement bienveillante réservée à la délégation et il insista sur l'autorité qui marque les interventions et les suggestions formulées par l'**Association**.

Après un examen détaillé des problèmes que soulève la réalisation du projet d'extension des œuvres municipales de ravitaillement populaire et une discussion au cours de laquelle d'intéressantes remarques ont été présentées, l'assemblée a pris en considération diverses questions touchant, en particulier, les communes sinistrées ou soumises à des attaques aériennes.

M. ALPHONSE TIBERGHIEN est nommé directeur général du C. O. du Textile

M. Alphonse TIBERGHEIN vient, par décret, d'être nommé directeur général du Comité d'organisation du Textile, en remplacement de M. CARMICAEL. Il sera en outre répartiteur du textile.

M. A. Tiberghien était déjà directeur responsable de la branche laine du Comité d'organisation de l'industrie textile. Il était vice-président du Comité central de la laine et président du Syndicat des fabricants de tissus de laine de Roubaix-Tourcoing.

DANS NOS ÉCOLES, LYCÉES ET COLLÈGES, LES VACANCES SONT FIXÉES DU 24 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER INCLUS

A notre demande, l'Inspection académique du Nord nous communique :

« Par dérogation à la loi du 161 juillet 1941 fixant les vacances scolaires, le 2 janvier 1942 étant un vendredi, la journée du 3 sera considérée comme congé complémentaire et la reprise des classes aura lieu le lundi 5 janvier 1942.

» En conséquencme, les vacances de Noël et de l'An sont ainsi fixées: **Départ : mardi 23 décembre, après** la classe du soir ; **rentrée : lundi 5 janvier** au matin.

» La rentrée des internes aura lieu le dimanche 4 janvier 1942. »

deux blessés à l'Hôtel-Dieu de Douai.

Les blessures du gendarme ne sont que superficielles ; par contre, celles du garde sont plus sérieuses. L'un des projectiles n'a pu être extrait.

La gendarmerie et les services de police multiplient leurs efforts pour retrouver le terroriste.

A ANCOISNE

Un inconnu tire à deux reprises sur le curé

Vendredi, vers 19 h. 15, un peu avant le salut, le curé d'**Ancoisne**, hameau d'**Houplin** pénétrait dans la sacristie de son église, lorsqu'un individu qui y était caché tira sur le prêtre.

Deux coups de revolver furent ainsi dirigés sur l'ecclésiastique qui heureusement ne fut pas atteint.

Sitôt, l'attentat, l'individu prit la fuite en direction d'Emmerin. De taille moyenne, le chef couvert d'un chapeau, vêtu d'un pardessus long de teinte bleu foncé ou noir, le malandrin portait à la main gauche une serviette en cuir. Moustache à la « Charlot » ayant en outre de petits favoris, le dangereux énergumène qui semble être un étranger est activement recherché par la gendarmerie de Seclin qui enquête.

La fin héroïque d'un pilote-aviateur hellemmois

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

colonnes blindées s'avançaient sur nos routes du Nord, des Ardennes, de l'Aisne, sans rencontrer d'obstacles. Les équipages français se jetaient sur l'envahisseur au ras du sol sans se soucier des canons de D.C.A. ultra-rapides qui les bombardaient à bout portant.

Un bombardier, faisant partie du groupe commandé par le commandant S... (décoré des deux croix de guerre, l'ancienne et la nouvelle), « bataillait », lui aussi, au milieu des autres avions et était monté par un Breton, le sergent-radio Le G..., un lieutenant chef de bord, un mitrailleur et le sergent-chef Gérard Gombert, d'**Hellemmes-Lille**, qui pilotait l'appareil.

L'avion rentrait vers son port d'attache sa mission accomplie, quand, au N-E. d'**Amiens**, ou plus exactement à la limite de la Somme et de l'Aisne, l'appareil fut mis en feu.

Le lieutenant était grièvement atteint de balles au ventre ; le mitrailleur, frappé de deux balles aussi, Le G..., blessé également. Le pilote, sergent-chef Gombert, était aveugle et le sang inondait son visage.

Admirable sang-froid

Le G..., comprenant que le pilote ne pouvait plus se diriger, se mit à le guider, à lui commander les manœuvres, manœuvres qui ne visaient qu'à ramener l'avion le plus près possible des lignes françaises et avant que l'incendie ne l'embrasât totalement. Gombert demeurait accroché aux commandes malgré ses terribles souffrances et conduisait l'appareil en lieu sûr. « Jamais je n'oublierai ces quelques minutes pendant lesquelles il luttait pour nous sauver... », écrivait un jour le sergent-radio.

Quand celui-ci aperçut enfin des convois de réfugiés sur la route au-dessous d'eux, il jugea l'avion rentré dans les lignes françaises. Il était temps ! Le G... ordonna alors le « sauve qui peut », mais le pilote Gombert, évanoui, tombait sur les commandes. Le mitrailleur, lui, sauta. Le sergent-radio prit son lieutenant à bras-le-corps (l'officier était incapable de se mouvoir) et le « balança » par-dessus bord ; après seulement, il s'élança hors de l'avion, malgré les deux balles reçues et un cruel tassement de vertèbres.

Parvenu au sol, Le G... rampa jusqu'aux lignes françaises, où il fut sauvé.

Fin héroïque

Plus loin, sur le teritoire d'**Esquehéries**, près de Vervins et de Nouvion, dans l'Aisne, l'avion en feu s'abattait comme une masse, entraînant dans son cercueil d'acier le corps du pilote Gombert, qu'on retrouvait, après, écrasé, déchiqueté et en partie consumé.

Tel est l'exploit de notre jeune concitoyen de ce jeune Hellemmois de 24 ans, dont les parents avaient donné deux fils à la France.

Auprès de ses restes, inhumés dans le petit cimetière d'Esquehéries, des habitants du pays veillent...

...Et dans la petite maison de la rue Sadi-Carnot, à Hellemmes-Lille, des parents, des frères et des sœurs pleurent !

Collection Pratique
LES AVANTAGES RÉSERVÉS A LA FAMILLE
Leur liste complète, leur nature, leur montant, les démarches à faire pour en bénéficier.
EN VENTE PARTOUT 3 FR.
11.243

UNE SAISIE DE 1.025 KILOGS DE BLÉ EN GARE DE ROUBAIX

Au cours de la soirée de vendredi, le lieutenant Brissart, de concert avec la gendarmerie de Roubaix, a saisi à la consigne de la gare, 150 kilos de blé dont le propriétaire est inconnu, ainsi que 875 kilos transportés dans des ceintures par des voyageurs se trouvant dans le train de 22 h. 07 venant de Lille. Ces derniers ont transigé pour une somme de 8.000 francs.

RECENSEMENT DES PNEUMATIQUES « AUTO ET MOTO »

Les détenteurs de pneumatiques d'automobiles et de motocyclettes (enveloppes et chambres à air) et de **bandages pleins, neufs ou usagés, non utilisés**, ont à en faire la déclaration, pour le 20 décembre 1941.

Les déclarations fixeront les existants au 15 décembre 1941.

Les négociants, garagistes, les directeurs d'ateliers de réparations, d'entreprises industrielles, commerciales, agricoles et autres, tous les particuliers, etc... qui détiennent, **à quelque titre que ce soit**, des pneumatiques, doivent souscrire ladite déclaration, y compris les détenteurs de pneumatiques montés sur des véhicules actuellement non autorisés à circuler. Il en est de même des propriétaires de voitures ou camions autorisés à circuler, qui, en plus de l'équipement normal des dits véhicules, possèdent des pneus ou chambres à air de réserve non montés. **Par équipement normal**, il faut comprendre les pneumatiques de rechange pour les voitures de tourisme et camionnettes, et deux pneumatiques de rechange ou deux roues garnies de bandages de rechange pour les camions.

Dans ce dernier cas, la déclaration ne doit comporter que les pneus de réserve.

Les imprimés nécessaires sont à la disposition des intéressés dans les mairies. Ces formules, remplies, seront à reporter au service communal intéressé pour le 20 décembre ; un reçu sera remis au déclarant, afin de lui permettre de justifier, lors des contrôles qui seront effectués, qu'il s'est bien conformé aux prescriptions relatives au recensement des pneumatiques.

Toute déclaration fausse ou incomplète, ou toute absence de déclaration entraînera la confiscation immédiate de la marchandise et les sanctions prévues par les lois.

Enfin, il est rappelé que tout échange de pneumatiques dit « d'occasion » est strictement interdit, et que, d'autre part, « aucun pneumatique d'occasion ne peut être cédé par son propriétaire ou son détenteur si ce n'est contre une autorisation régulièrement délivrée par la Préfecture ».

LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

LA GENDARMERIE ALLEMANDE ARRÊTE UN VOLEUR EN GARE DE LILLE

L'individu est remis à la police française

La police lilloise a déféré au parquet le nommé Pillaert Auguste, 25 ans, menuisier, demeurant à Menin, rue Royale, 91, occupé sur un chantier de Conteville (Somme). Il a volé dans la baraque qu'il occupait et à ses camarades de travail, une valise et des vêtements, le tout évalué à 700 francs.

Après avoir commis le vol, le 10 courant, il a tenté de regagner la Belgique, mais il a été appréhendé en gare de Lille, le 10 au soir, par la gendarmerie allemande qui l'a ensuite remis à notre service.

Les nommés Haeberdonck Louis, 25 ans, manœuvre à Conteville, et Cotière Auguste, 41 ans, manœuvre au même endroit, victimes des vols précités, sont venus reprendre leur vêtement et déposer plainte.

SOYEZ EN RÈGLE

Perrynck Cyrille, 41 ans, ouvrier agricole, demeurant à Herseaux, 3, rue du Moulin, pour infraction à un arrêté ministériel d'expulsion de 1931, a été mis en état d'arrestation et déféré au parquet de Lille.

IL FAUT PURGER

La police a arrêté et déféré au parquet la nommée Vicomte Denise, femme Montacq, 30 ans, femme de ménage, 18, rue J.-J.-Rousseau, en vertu d'un extrait d'arrêt de la Cour d'appel de Douai, en date du 22 novembre 1940, portant condamnation à six mois de prison pour vol.

A L'HOTEL DE VILLE

Mlle Decouveau Elodie, 34 ans, 26, rue du Bois, a porté plainte pour vol de son sac à main contenant 200 fr. et des pièces d'identité, commis jeudi, vers 15 heures, dans le hall de la mairie de Lille. Une enquête est ouverte.

DEUX BRIQUES DANS LA FAÇADE

Plainte a été déposée à la police par M. Béjon Henri, 39 ans, rue de la Monnaie, 95, pour bris de sa vitrine évaluée à 8.000 francs, commis au cours de la nuit de jeudi à vendredi, par le jet de deux briques dans la façade. La Sûreté recherche les auteurs de cet acte.

LA VALISE A TENTÉ

M. Garch Nestor, 38 ans, demeurant à Lieux-lez-Lillers (P.-de-C.), pour vol d'une valise contenant des effets, commis jeudi, vers 16 h. 30, avenue de la République, à Lille, a averti la police qui recherche le voleur.

Tribunal correctionnel

LES BALLES DE LAINE

Le Conditionnement de **Roubaix** ayant constaté la disparition de 12 balles de laine d'une valeur commerciale de 80.000 francs, plainte fut déposée. L'enquête a établi la responsabilité de Léon Graven, rue du Fontenoy, à **Roubaix**, d'Albert Demaseure, rue de la Guinguette, cour Vandorpe, à **Roubaix**, et de Camille Wanin, rue de la Guinguette, cour Mulliez, à **Roubaix**.

Tous trois ont été condamnés à 2 ans d'emprisonnement.

Henri Pape, rue de la Guinguette, cour Vandorpe, à **Roubaix** ; Georges Ménager, rue de la Chaussée, à **Roubaix** ; Clémence Delobel femme Pape ; Lucienne Bombeck, femme Demaseure ; Georges Harmon, rue du Fontenoy, cour Moreau, à **Roubaix**, étaient inculpés de recel.

Six mois avec sursis et 500 fr. d'amende au premier ; 6 mois avec sursis, 1.000 fr. d'amende au second ; 3 mois avec sursis à la troisième ; 2 mois avec sursis à la quatrième ; 1 mois avec sursis et 200 fr. d'amende au dernier.

CAMOUFLAGE !

Dans une cabane lui appartenant, Anicet Keurtevent, rue de Nantes, à **Tourcoing**, avait soigneusement camouflé 19 paquets de feuilles de tabac, des pièces de tissu provenant d'un vol et des récipients de poudre à couleur.

Le tribunal l'a condamné à huit mois d'emprisonnement. Il a, en outre, ordonné l'affichage du jugement.

TRANSPORT CLANDESTIN

Pour avoir acheté de la viande et des pommes de terre sans autorisation, Maurice Barbez, boucher, rue des Arts, à **Roubaix**, a été condamné à 15 jours d'emprisonnement et 8.000 fr. d'amende ; Maurice Couro, qui transportait viande et pommes de terre dans une voiture automobile et qui demeure à **Croix**, rue Favreuil, a été condamné à 8 jours et 4.000 fr. d'amende

STOCKAGE

Pour détention de cristaux, de coupes de tissus, de peaux tannées, 200 fr. d'amende à Fernand Galand, boulevard de Beaurepaire, à **Roubaix**.

HAUSSE ILLICITE

Pour hausse illicite et vente sans tickets de denrées rationnées, 300 fr. d'amende à André Duporge, boucher, à **Lille**.

SOYEZ EN RÈGLE

Pour création de commerce sans autorisation, 700 fr. d'amende à Paul Delcour, rue d'Isly, à **Roubaix**.

CULTIVATRICE EN DÉFAUT

N'ayant pas livré une quantité suffisante de lait et de beurre, conformément à l'arrêté préfectoral du 3 août 1941, Marie Bouquillon, cultivatrice à **Houplin**, a été condamnée à une amende de 3.600 francs.

A PROPOS DU CHAUFFAGE

Anne-Marie Devuider, boulangère, rue Thiers, à **Saint-André**, a utilisé une carte de charbon falsifiée : 5.000 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES

Un mois et 500 fr. d'amende pour fraude de tabac à R. Lodewyck, domicilié en Belgique ; même peine à Joseph Bals domicilié également en Belgique, pour même délit ; à Pierre Hoflyk, même pays ; à Albert Commans de Tournai.

— Vingt jours d'emprisonnement à Octave Berdal, rue de Courtrai, à **Lille**, pour outrages et rebellion et pour avoir causé du scandale dans un café lillois de la Grand'-Place.

L'EXPORTATION

Un mois et 500 fr. d'amende à Julien Berghemeus, demeurant en Belgique, pour avoir tenté d'exporter 30 kilos de blé ; 1 mois et 500 fr. d'amende pour le même délit au Belge Jean Pereth.

— Deux mois et 500 fr. d'amende pour tentative d'exportation de blé à Louis Vollekint, rue des Sept-Ponts, à **Roubaix**.

L'ouverture du Théâtre Sébastopol est fixée au Mercredi 24 décembre

Au cours de la saison dont le programme comporte de l'opérette, du drame, de la comédie et du classique, des matinées seront réservées aux pauvres et aux enfants des écoles.

Dans son cabinet de l'Hôtel de Ville, M. Paul DEHOVE, maire de Lille, a voulu nous parler de la prochaine saison théâtrale qui, partant du 24 décembre prochain, comportera quatre mois et demi de spectacles variés, d'opérettes, de comédie, de drame, de vaudeville et de classique. Peut-être même verra-t-on cette saison se continuer après le 1er mai.

« Mon intention, nous dit M. le Maire, c'est de faire de l'art, de maintenir l'activité artistique de notre Cité et, par cela même, d'élever l'âme et la pensée. Je veux un répertoire choisi, des œuvres dont l'interprétation sera un stimulant du courage et de l'énergie ; j'estime que le théâtre est un moteur de redressement moral.

» Certes, vous le savez, son exploitation telle que nous la voulons à Lille, coûte cher, mais la valeur de l'art est inestimable. Peut-être, à ma demande formulée récemment, l'Etat Français viendra-t-il nous apporter son concours financier. Je l'espère, mais en attendant, je m'attèle au problème et voici comment je m'emploie à le résoudre... »

M. Paul DEHOVE
Maire

M. Paul FRADY
Directeur des Théâtres

dont les volontés se conjuguent pour faire œuvre d'éducation populaire. (Ph. Archives)

Et le Maire de nous exposer son programme administratif et artistique :

Opérettes et comédies

Dès le mercredi 24 décembre et jusqu'au début de février, le Théâtre Sébastopol ne présentera que des opérettes : le samedi soir, le dimanche en matinée et soirée, le lundi soir. En février, mars, avril, mai, le programme comportera de l'opérette, de la comédie, du drame.

Le mercredi, et dès les premiers jours de janvier, une matinée gratuite sera offerte aux pauvres gens inscrits au Bureau de Bienfaisance, aux chômeurs et allocataires militaires (7.000 personnes invitées à remplir un questionnaire établi à cet effet se sont inscrites).

Le jeudi, à dater de février, une matinée dite classique réunira 1.500 écoliers de 10 à 18 ans.

Comme le nombre d'élèves de nos établissements primaires, élémentaires et secondaires, tant publics que privés, atteint le chiffre de 12.000, ce seront en somme les enfants les plus méritants de nos écoles qui, à tour de rôle, bénéficieront de ce privilège.

Le programme prévu, qui sera aussi complet que possible, s'établira en liaison avec notre Académie de Musique que dirige à Lille le Maître Gaujeac, car c'est là, dans ce conservatoire réputé, que se trouvent d'excellents éléments, tant choristes que musiciens.

Ce que recherche également le Maire, c'est d'offrir du travail aux artistes professionnels qui sont légion chez nous, tant à Lille qu'à Roubaix.

Au cours de la saison, le dimanche, en matinée, M. Dehove se propose également de faire entendre nos groupements lillois artistiques, chorales et harmonie : le Choral « Les XXX », l'Union des Chanteurs, la Chorale Municipale, l'Harmonie Municipale, la Société des Grands Concerts Populaires entr'autres.

Une innovation

Evidemment, pour réaliser un tel programme, pour pouvoir donner à ces spectacles la valeur artistique désirable, il faudra quelque peu modifier les prix des places, les majorer dans une proportion réduite, du moins pour ce qui concerne l'opérette.

M. le Maire, par contre, va, dudant le premier mois de janvier, essayer un système d'abonnement valable un mois (ou plus, suivant le désir exprimé). Toute personne qui voudra retenir « son » fauteuil pour un minimum de quatre représentations (soit pour quatre semaines) aura une carte nominative (et non personnelle), dont elle pourra disposer (il ne s'agit-là que des fauteuils, balcons 1re série et loges).

Ce que désire encore M. Paul Dehove c'est, au cours de la saison, offrir au public une ou plusieurs représentations théâtrales d'une ampleur magistrale, où toutes nos sociétés chorales et musicales seront réunies sous la direction du Maître Gaujeac.

Ce que nous dit M. Frady Directeur des Théâtres municipaux

Après cette interview, nous nous sommes rendus au Grand Théâtre, où, dans son cabinet directorial, M. Paul Frady a bien voulu préciser pour nos lecteurs quelques-uns des points ci-dessus développés par M. le Maire.

Les prix des places des représentations d'opérettes seront les suivants : dimanches et fêtes : loge, fauteuil et balcon de face : 22 fr. ; balcon 1re série : 19 fr. ; parquet : 16 fr. ; balcon 2e série et parterre : 13 fr. ; 2e galerie : **6 fr.** ; **3e galerie : 5 francs.**

Semaine : fauteuil, balcon de face et loge : 20 fr. ; balcon 1re série : 17 fr. ; parquet : 14 fr. ; balcon 2e série et parterre : 13 fr. ; 2e galerie : 6 fr. ; 3e galerie : 5 fr.

Ces prix comprennent les droits de timbre ; la location se faisant sans frais.

Le prix de l'abonnement (loges, fauteuils et balcons seulement) est celui-ci dessus pour quatre représentations (Les prix des places des spectacles de **comédie** seront fixés ultérieurement).

La troupe d'opérette

La troupe d'opérette est ainsi composée : 1re chanteuse : RENÉE ROGER. (L'artiste ouvrira la saison dans « **Les Mousquetaires au Couvent** », le 24 décembre, et demeurera deux mois et demi à Lille.)

MYRIAM LECOMTE, actuellement engagée au Théâtre Mogador, à Paris, sera chez nous en mars prochain.

2e Chanteuse : Lucienne Daubray.

Desclauzas : Suzette Docin.

3e Chanteuses : Odette Brochet et Lucienne Morant.

Ténor : Lenzi.

Baryton : Carrèze.

1er Comique : Castin.

Trial : Bardollet.

Rôle de composition : Quertant.

Autres artistes : Dramy, Breton, Corvelyn, Navadic.

Maîtresse de ballet : Getty Jassonne.

Chef des chœurs : M. Robillard, du Choral des XXX et professeur au Conservatoire.

Chef d'orchestre : M. Vanderdonckt

Directeur-metteur en scène : M. Maurice Cottinet, professeur au Conservatoire.

Le répertoire

Ainsi que nous pouvons nous en rendre compte, M. Frady s'est ingénié à reprendre des artistes connus et aimés : Myriam Lecomte, Lenzi, Carrèze, Lucienne Daubray, Suzette Docin, Quertant qui fera sa rentrée, Getty Jassonne, la charmante maîtresse de ballet, etc.

Nous l'avons dit, l'opérette tiendra seule l'affiche jusqu'aux premiers jours de février. A cette date, au programme d'opérette s'ajoutera un programme de comédies, drames et vaudevilles.

Quelles seront les opérettes prévues au répertoire ?

« Frasquita », « Gladys », « Danse des Libellules », « Dernière Valse », « La Divorcée », « La Veuve Joyeuse », « Le Comte de Luxembourg », « Le Pays du Sourire », « Le Tsarwitche », « Madame de Pompadour », « Paganini », « Princesse Czardas », « Le Chant du Désert », « Hanz, le joueur de flûte », « La Poupée », « Le Petit Luc », « Les Mousquetaires au Couvent », « Les Cloches de Corneville », « Les Saltimbanques », « Véronique », « Rip », « Le Comte Obligado », « La Haut », « Dédé », « Phi-Phi », etc...

En comédie et drame, nous verrons : « L'Amour veille », « La Petite Chocolatière », « Topaze », « Miquette », « La Gamine », « L'Arlésienne », « Le Maître de Forge », « L'Ane de Buridan », « Les Flibustiers », « Roger la Honte », « L'Assommoir », « Gigolette », « La Joueuse d'Orgue », « Le Bossu », « Le Courrier de Lyon », etc...

En vaudeville, nous aurons « Le Chapeau de paille d'Italie », « Les Surprises du divorce », « Le Chasseur de chez Maxime », etc...

Pour nos écoliers

A dater de février, 1.500 écoliers de 10 à 18 ans seront donc conduits le jeudi au Théâtre Sébastopol, où des matinées classiques se dérouleront.

Par « matinée classique », M. Paul Frady entend faire présenter des actes d'auteurs célèbres ou des œuvres amusantes ou des « farces » tels que : « La Farce de Maître Patelin », « Le Passant », « La Farce du Chaudronnier », « Le Barbier de Séville », « Le Baiser », « Les Précieuses ridicules », ou encore offrir des récitatifs (en costumes bien entendu).

Pour créer l'ambiance, la veille de la représentation, dans les écoles (c'est là une excellente initiative de M. Paul Dehove, maire), une causerie sera faite aux élèves par l'instituteur, l'institutrice ou le professeur sur l'auteur ou les auteurs des œuvres présentées le lendemain au théâtre ; des explications sur le thème même de ces œuvres pourront également, et chaque fois que cela sera possible, être données.